

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2018 A 19 H 00**

L'an deux mil dix-huit, le six avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, THAUVIN Christine, BERTRAND Sylviane, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : BOUCHARD Yvette (pouvoir à BERRUE Didier), BASTY Raymonde (pouvoir à BRETON Denis), TELLIER Didier (pouvoir à THAUVIN Christine)

Absent : HIRLAY Jacques,

Mme Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte rendu de la précédente séance.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du service de l'assainissement pour l'exercice 2017 transmis par Mme Isabelle DAMPRUNT, Comptable Public, avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<i>Budget annexe</i>		<i>Investissement</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>188 820.04 €</i>	<i>15 557.05 €</i>	<i>204 377.09 €</i>
	<i>Réalisations</i>	<i>62 608.42 €</i>	<i>147 836.24 €</i>	<i>210 444.66 €</i>
	<i>Total</i>	<i>251 428.46 €</i>	<i>163 393.29 €</i>	<i>414 821.75 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>Déficit reporté</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
	<i>Réalisations</i>	<i>64 583.01 €</i>	<i>144 101.03 €</i>	<i>208 684.04 €</i>
	<i>Total</i>	<i>64 583.01 €</i>	<i>144 101.03 €</i>	<i>208 684.04 €</i>
<i>Résultat propre de l'exercice</i>		<i>-1 974.59 €</i>	<i>3 735.21 €</i>	<i>1 760.62 €</i>
<i>Résultat de clôture</i>		<i>186 845.45 €</i>	<i>19 292.26 €</i>	<i>206 137.71 €</i>

Le Conseil Municipal de SAINT PÈRE SUR LOIRE approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du Comptable Public visé et certifié conforme qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

*APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT*

Après avoir entendu le rapport de M. Denis BRETON, Président de séance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2017.

*AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU
BUDGET ANNEXE*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 19 292.26 € à la section d'exploitation et de l'affecter en réserves au Budget Primitif 2018 du service de l'assainissement.

*APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE*

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du CCAS de l'exercice 2017 transmis par Mme Isabelle DAMPRUNT, Comptable Public, qui vise uniquement à constater le transfert des résultats suite à sa dissolution au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal de SAINT PÈRE SUR LOIRE approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du Comptable Public visé et certifié conforme qui n'appelle ni observation, ni réserve.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2017 transmis par Mme Isabelle DAMPRUNT, Comptable Public, avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<i>Budget principal</i>		<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>	<i>Excédent reporté</i>	65 220,48 €	152 844,47 €	218 064,95 €
	<i>Réalisations</i>	155 545,06 €	756 328,83 €	911 873,89 €
	<i>Total</i>	220 765,54 €	909 173,30 €	1 129 938,84 €
<i>Dépenses</i>	<i>Déficit reporté</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Réalisations</i>	177 170,76 €	680 634,89 €	857 805,65 €
	<i>Total</i>	177 170,76 €	680 634,89 €	857 805,65 €
<i>Résultat propre de l'exercice</i>		-21 625,70 €	75 693,94 €	54 068,24 €
<i>Excédent du CCAS transféré</i>		480,00 €	2 808,88 €	3 288,88 €
<i>Résultat de clôture</i>		44 074,78 €	231 347,29 €	275 422,07 €

Le Conseil Municipal de SAINT PÈRE SUR LOIRE approuve, à la majorité (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte de gestion 2017 du Comptable Public visé et certifié conforme qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu le rapport de M. Denis BRETON, Président de séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 110 000 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 121 347,29 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- *Taxe Habitation : 9,32 %*
- *Foncier Bâti : 11,77 %*
- *Foncier non Bâti : 39,13 %*

pour un produit fiscal attendu de 288 710 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2018 du service de l'assainissement arrêté comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section d'exploitation</i>	<i>94 904.62 €</i>	<i>94 904.62 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>251 760.87 €</i>	<i>251 760.87 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>346 665.49 €</i>	<i>346 665.49 €</i>

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'adopter le budget primitif 2018 de la Commune arrêté comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>751 087.29 €</i>	<i>751 087.29 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>170 487.58 €</i>	<i>170 487.58 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>921 574.87 €</i>	<i>921 574.87 €</i>

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de rénovation des armoires de distribution de l'éclairage public, le remplacement de sept lampes à vapeur de sodium et l'installation de deux mâts d'éclairage à énergie solaire, prend acte de l'attribution du marché à la Société **SERVITECHNIQUE** sise à **DAMPIERRE EN BURLY (45570)** pour un montant de 14 995 € HT et décide de solliciter une subvention de la Région Centre-Val de Loire auprès du Syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud à hauteur de 11 996 €.*

ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN NU CADASTREE ZE 158

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 158 d'une superficie de 1 870 m², sise au lieudit **Le Rafard** pour un montant de 1 000 €.*

REMERCIEMENTS

- *Le Maire donne lecture des remerciements de Mme Arlette BERRUE et sa famille pour les marques de sympathie et fleurs adressées lors du décès de son époux Claude.*
- *Le Maire transmet les remerciements de M. et Mme DAUVILLIER pour le colis offert à Monsieur hospitalisé.*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Le Maire informe l'assemblée que le conseil d'école a voté le retour à 4 jours à la rentrée prochaine et arrêté les horaires suivants : 8 h 45 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 30.*
- *Il ajoute que la Communauté de Communes du Val de Sully réalisera l'aménagement des deux extrémités du Pont SNCF en voie verte.*
- *Le balayage des rues aura lieu le jeudi 26 avril prochain.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 00.

*Le Maire,
Patrick FOULON*